



# Procès-verbal

Séance	Assemblée communale
<b>Numéro</b>	N° 2
<b>Lieu</b>	Halle polyvalente de Rebeuvelier
<b>Date et heure</b>	19 juin 2023 à 19:30
<b>Présidence</b>	M. VILLIGER Marcel
<b>Secrétaire</b>	Mme MAHON Stéphanie
<b>Scrutateurs</b>	M. Claude Gobat M. Charmillot Philippe
<b>Huissiers</b>	Mme Liridona Rukovci M. Jean Fahendrich
<b>Ayants Droit</b>	2632
<b>Participants</b>	<b>44 → majorité absolue 23</b>

Participants	
<b>Présent·es</b>	Les membres du Conseil communal Mahon Stéphanie, secrétaire communale

## 1 ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

### 1.1 Accueil

M. le Président, M. Marcel Villiger, souhaite la bienvenue à cette assemblée communale ordinaire, convoquée régulièrement par avis au Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 20 du vendredi 2 juin 2023 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022.
3. Statuer sur les demandes d'indigénat communal suivantes :
  - a. Mme Kaltrina Haxhimusa
  - b. Mme Lou-Ann Tartinville
  - c. Mme Nithusha De Crooz
  - d. M. Edmond Zuka
  - e. Mme Ferreira da Costa Andreia de Fatima et ses enfants Santos Costa Victoria et Santos Costa Guilherme
4. Présentation et approbation des comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires.
5. Informations communales et divers.

M. le Président, mentionne à l'intention des ayants droit présents qu'avec la publication de l'ODJ, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal et sur le site internet où ils pouvaient être consultés. L'Ordre du Jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.

L'ordre du jour est donc accepté.

## 1.2 Capacité de l'assemblée

Les personnes suivantes, présentes ce soir, ne bénéficient pas du droit de vote :

Mme Stéphanie Mahon, Secrétaire communale, M. Clément Christe, stagiaire à l'administration communale et M. Rémy Oehrli, apprenti à l'administration communale tous trois non-résidents de la commune de Courrendlin.

Sont également présents M. Stegmüller Gérard, journaliste au quotidien Jurassien et M. Antoine Seuret, du bureau Staehlin Partner SA.

Il est rappelé que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et d'être précis et concis dans les demandes. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité.

Il est procédé au comptage des participants. La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent que 50 personnes sont présentes dans la salle dont 44 ayants droit. Sur la base de ces indications, confirmées par les 2 huissiers, M. le Président fixe la majorité absolue à 22+1 voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Selon l'article 23 du règlement d'organisation, le vote se déroule à mains levées à moins que le 10% des ayants droit à cette assemblée ne demandent le vote au bulletin secret. Il est proposé pour cette assemblée de voter à mains levées.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 2 de l'ordre du jour.

**Discussion** : Pas demandée

**Décision** : Aucun avis contraire n'est émis. Le vote se fera donc à mains levées.

## 2 PROCES-VERBAL

### 2.1 Approbation du procès-verbal de Assemblée communale du 12 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2022 a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet de la commune. Aucune demande d'amendement n'a été déposée par des citoyens.

**Discussion** : pas demandée

**Décision** : Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteur.

## 3 DEMANDES D'INDIGENAT – rapporteur M. Pierre-André Comte

M. le Président rappelle que selon l'article 26 du règlement d'organisation les personnes concernées devront se retirer pour ce point, ainsi que les parents de sang (frère, sœur, époux, épouse, parents etc...). Cependant, la loi prévoit, qu'avec l'accord de l'assemblée, celles-ci peuvent rester pour la présentation et participer au débat.

**Discussion** : pas demandée

**Décision** : L'assemblée accepte à l'unanimité ce mode de procéder. Les candidats à la naturalisation sont de ce fait autorisés à rester pendant la présentation.

### 3.1 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : a. Mme Kaltrina Haxhimusa

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande

d'indigénat déposée par Mme Kaltrina Haxhimusa. **Entrée en matière** : acceptée  
**Kaltrina Haxhimusa, née le 1<sup>er</sup> juin 2002 à Delémont, ressortissante du Kosovo, célibataire.**

Depuis sa naissance en 2002 à ce jour, elle vit à Courrendlin. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, Mme Kaltrina Haxhimusa est opératrice chez Horia à Courtételle. La requérante est née en Suisse et y a fait toutes ses écoles. Elle demande la nationalité pour avoir une vraie appartenance à ce pays. Mme Kaltrina Haxhimusa est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 20 février 2023.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par Mme Kaltrina Haxhimusa

**Décision** : Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à Mme Kaltrina Haxhimusa.

### 3.2 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : b. Mme Lou-Ann Tartinville

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Lou-Ann Tartinville. **Entrée en matière** : acceptée  
**Lou-Ann Tartinville, née le 6 novembre 2007 à Nancy, Meurthe-et-Moselle, France, ressortissante de France, célibataire.** Mme Lou-Ann Tartinville est née en France. Depuis sa naissance en 2007 jusqu'en 2016, elle a vécu en France. De 2016 à 2019, elle a vécu à Courroux. Depuis le 16 juin 2019 à ce jour, elle vit à Courrendlin. Mme Lou-Ann Tartinville est actuellement à l'école secondaire de Courrendlin. La requérante veut finir sa vie en Suisse. Elle prévoit de s'inscrire à l'université de Zurich pour ses études et c'est très important d'avoir la nationalité suisse. C'est essentiellement pour son avenir qu'elle aimerait avoir la nationalité suisse. Mme Lou-Ann Tartinville est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 15 mai 2023.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par Mme Lou-Ann Tartinville

**Décision** : Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à Mme Lou-Ann Tartinville.

### 3.3 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : c. Mme Nithusha De Crooz

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Nithusha de Crooz. **Entrée en matière** : acceptée

**Nithusha De Crooz, née le 23 juillet 2003 à Delémont, ressortissante du Sri Lanka, célibataire.** Depuis sa naissance en 2003 jusqu'en 2019, elle a vécu à Delémont. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à ce jour, elle vit à Courrendlin. Depuis 2022 à ce jour, Mme Nithusha De Crooz est stagiaire MPC à la Section des bourses à Delémont. La requérante est née en Suisse. Pour elle, c'est une question d'identité étant donné qu'elle vit ici et qu'elle travaille ici. Elle ne compte pas vivre ailleurs qu'en Suisse. Mme Nithusha De Crooz est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 15 mai 2023.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par Mme Nithusha De Crooz.

**Décision** : Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat

communal à Mme Nithusha De Crooz.

### 3.4 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : M. Edmond Zuka

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Edmond Zuka. **Entrée en matière** : acceptée

**Edmond Zuka, né le 10 octobre 2002 à Binningen, ressortissant de Roumanie, célibataire.** M. Edmond Zuka est né en 2002 à Binningen. De 2002 à 2006, il a vécu à Courrendlin. De 2006 à 2012, il a vécu à Delémont. Depuis le 1er mars 2012 à ce jour, il vit à Courrendlin. Depuis 2020, M. Edmond Zuka est aux ateliers protégés, il travaille en boulangerie. Le requérant est né en Suisse et se sent bien intégré ici. Sa vie est en Suisse et serait fier d'avoir la nationalité suisse. M. Edmond Zuka est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 15 mai 2023. **Entrée en matière** : acceptée  
**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Edmond Zuka.

**Décision** : Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Edmond Zuka

### 3.5 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : Mme Andreia de Fatima Ferreira da Costa et ses enfants Victoria et Guilherme Santos Costa

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Andreia de Fatima Ferreira da Costa et ses enfants Victoria et Guilherme Santos Costa. **Entrée en matière** : acceptée

**Andreia de Fatima Ferreira da Costa, née le 21 juin 1985 au Portugal, ressortissante du Portugal, mariée. Sa fille, Victoria Santos Costa, née le 18 mai 2011 à Delémont, ressortissante du Portugal, célibataire. Son fils, Guilherme Santos Costa, né le 30 juillet 2014 à Delémont, ressortissant du Portugal, célibataire.** Depuis sa naissance en 1985 jusqu'en 1991, elle a vécu au Portugal. De 1991 à 2016, elle a vécu à Delémont. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à ce jour, elle vit à Courrendlin. Mme Andreia de Fatima Ferreira da Costa travaille au Service des contributions du canton du Jura. Victoria est actuellement en 8<sup>ème</sup> Harnos à Courrendlin, Guilherme est actuellement en 4<sup>ème</sup> Harnos à Courrendlin. Cela fait 20 ans qu'elle pense à faire la démarche. A l'époque, elle devait renoncer à sa nationalité portugaise, elle a donc renoncé. La situation est actuellement stabilisée, c'est pour cette raison qu'elle a entamé la procédure. La requérante vit en Suisse depuis plus de 32 ans. Une part d'elle est jurassienne. Mme Andreia de Fatima Ferreira da Costa est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 15 mai 2023.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par Mme Andreia de Fatima Ferreira da Costa et ses enfants Victoria et Guilherme Santos Costa

**Décision** : Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à Mme Andreia de Fatima Ferreira da Costa et ses enfants Victoria et Guilherme Santos Costa

## 4 PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2022 AINSI QUE LES DEPASSEMENTS BUDGETAIRES - rapporteur M. Vincent Eggenschwiler

### 4.1 Compte 2022

Les comptes 2022 ont été mis à disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune. Il est proposé de diffuser un descriptif succinct de ces derniers. L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la présentation et l'approbation des comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires.  
**Entrée en matière** : acceptée

### Comptes 2022

Les comptes de l'exercice 2022 bouclent sur un bénéfice du compte global de CHF 203'953.-- après un versement de CHF 300'000.-- dans la provision pour réserve budgétaire.

<p><u>Chapitre 0 Administration générale</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 1'214'258.83 excédent de charges  <u>Budget 2022</u> : CHF 1'374'085.40 excédent de charges  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 1'281'979.83  Revenus totaux CHF 66'327.20  Dépenses nettes CHF 1'215'652.63</p> <p>CHF 158'432.77 de charges en moins par rapport au budget 2022  CHF 1'393.80 de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p><u>Chapitre 1 Ordre et sécurité publique – défense</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 7'436.15 excédent de revenus  <u>Budget 2022</u> : CHF 2'510.-- excédent de revenus  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 333'138.20  Revenus totaux CHF 335'183.82  Recettes nettes CHF 2'045.62</p> <p>CHF 464.38 de recettes en moins par rapport au budget 2022  CHF 5'390.53 de recettes en moins par rapport au comptes 2021</p>
<p><u>Chapitre 2 Formation</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 4'861'806.46 excédent de charges  <u>Budget 2022</u> : CHF 4'905'926.30 excédent de charges  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 5'331'283.39  Revenus totaux CHF 403'988.75  Dépenses nettes CHF 4'927'294.64</p> <p>CHF 21'368.34 de charges en plus par rapport au budget 2022  CHF 65'488.18 de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p><u>Chapitre 3 Culture-Sport- Loisirs-Eglises</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 101'105.45 excédent de charges  <u>Budget 2022</u> : CHF 125'075.10 excédent de charges  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 157'192.05  Revenus totaux CHF 16'000.--  Dépenses nettes CHF 141'192.05</p> <p>CHF 16'116.95 de charges en plus par rapport au budget 2022  CHF 40'086.60 de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>
<p><u>Chapitre 4 Santé</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 37'804.38 excédent de charges  <u>Budget 2022</u> : CHF 37'454.-- excédent de charges  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 33'205.07  Dépenses nettes CHF 33'205.07</p> <p>CHF 4'248.93 de charges en moins par rapport au budget 2022  CHF 4'599.31 de charges en moins par rapport au comptes 2021</p>	<p><u>Chapitre 5 Prévoyance Sociale</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 2'920'006.75 excédent de charges  <u>Budget 2022</u> : CHF 2'662'642.30 excédent de charges  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 3'908'460.07  Revenus totaux CHF 791'961.95  Dépenses nettes CHF 3'116'498.12</p> <p>CHF 453'855.82 de charges en plus par rapport au budget 2022  CHF 196'491.37 de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>
<p><u>Chapitre 6 Trafic – transports – télécommunications</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 539'735.77 excédent de charges  <u>Budget 2022</u> : CHF 588'050.-- excédent de charges  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 852'772.32  Revenus totaux CHF 255'868.90  Dépenses nettes CHF 596'903.42</p> <p>CHF 8'853.42 de charges en plus par rapport au budget 2022  CHF 57'167.65 de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p><u>Chapitre 7 Protection de l'env. – aménagement du territoire</u></p> <p><u>Compte 2021</u> : CHF 319'112.13 excédent de recettes  <u>Budget 2022</u> : CHF 189'996.70 excédent de recettes  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 1'696'858.36  Revenus totaux CHF 1'815'928.29  Recettes nettes CHF 119'069.93</p> <p>CHF 70'926.77 de recettes en moins par rapport au budget 2022  CHF 200'042.20 de recettes en moins par rapport au comptes 2021</p>

<u>Chapitre 8 Economie Publique Culture-Sport- Loisirs- Eglises</u>	<u>Chapitre 9 Finances – Impôts</u>
<p><u>Compte 2021</u>: CHF 39'090.24 excédent de charges  <u>Budget 2022</u> : CHF 90'190.-- excédent de charges  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 1'957'323.46  Revenus totaux CHF 1'840'106.25  Charges nettes CHF 117'217.21</p> <p>CHF 27'027.21 de charges en plus par rapport au budget 2022  CHF 78'126.97 de charges en plus par rapport au comptes 2021</p>	<p><u>Compte 2021</u> : CHF 8'946'183.43 excédent de recettes  <u>Budget 2022</u> : CHF 9'590'916.40 excédent de recettes  <u>Compte 2022</u> : Charges totales CHF 1'655'532.82  Revenus totaux CHF 11'682'380.41  Recettes nettes CHF 10'026'847.59</p> <p>CHF 435'931.19 de recettes en plus par rapport au budget 2022  CHF 1'080'664.16 de recettes en plus par rapport au comptes 2021</p>

Ce résultat se présente de la manière suivante :

· Financements spéciaux	CHF + 196'763.--
· Compte général (Compte de fonctionnement)	CHF + 7'190.--
· Compte global	CHF + 203'953.--

Ce bon résultat provient d'une part, des rentrées fiscales supérieures aux prévisions budgétaires et, d'autre part, d'une maîtrise des dépenses. Les investissements nets se sont montés à CHF 2'603'933.--. Les dépenses ont essentiellement été consacrées à la construction du complexe scolaire.

Les comptes 2022 ont été approuvés par la commission des Finances le 15 mai 2023 et par le conseil communal en date du 23 mai 2023. Ces derniers ont également été contrôlés par la fiduciaire Fidag SA dans le courant du mois de mai. Une lecture du rapport est faite à l'assemblée.

**Discussion** : Pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation des comptes 2022 ainsi que sur les dépassements budgétaires liés.

**Décision** : Au vote à main levée l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires qui y sont liés.

## 5 INFORMATION COMMUNALES ET DIVERS

### 5.1 Manifestations communales - rapporteur M. Pierre-André Comte

Plusieurs fêtes et événements sont programmés dans notre village ces prochains temps :

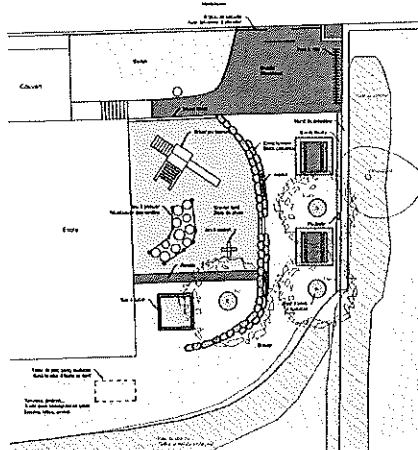
- Fête du 23 Juin à Vellerat, le 23 juin 2023
- Agglo balade le 25 juin 2023 (Slow UP)
- Mondial des 2 CV du 25 au 30 juillet 2023
- Fête du Village du 4 au 6 août 2023

Manifestations auxquelles la population est invitée à participer en nombre. Un merci particulier à toutes les personnes ayant participé à l'opération coup de balai au mois de mai dernier ainsi qu'aux diverses personnes engagées dans les diverses commissions communales.

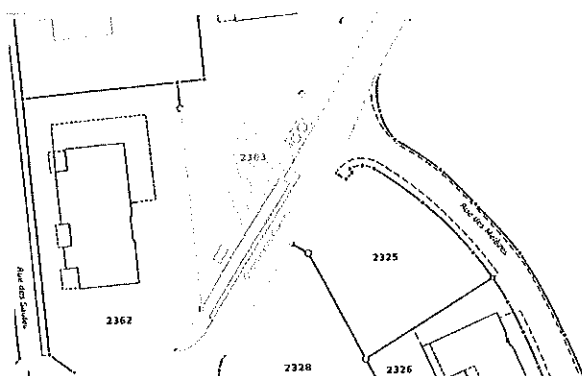
### 5.2 Place de jeux - Rebeuvelier et Courrendlin - rapporteur M. Vincent Eggenschwiler

Place de jeux Rebeuvelier : Dans le cadre de la construction de la nouvelle halle polyvalente de Rebeuvelier, il a été nécessaire de déplacer la place de jeux qui se trouvait dans les parages. Cette place de jeux ne satisfait plus aux normes de sécurité d'aujourd'hui et nécessite une remise au goût du jour. C'est pourquoi avec la collaboration d'un architecte paysagiste, un projet de réhabilitation a été lancé. Le Conseil communal ayant voté un crédit

de CHF 50'000.— pour cette exécution a attribué les travaux en relation à l'entreprise Helchit, à Delémont. Le début des travaux est prévu en septembre après la délivrance du permis de construire par l'autorité compétente.



Place de jeux des Quérattes : Cette place présente des particularités topographiques faisant que l'autorité communale a été contrainte de mandater un architecte-paysagiste pour l'élaboration d'une étude de faisabilité. Cette dernière est en cours d'élaboration.



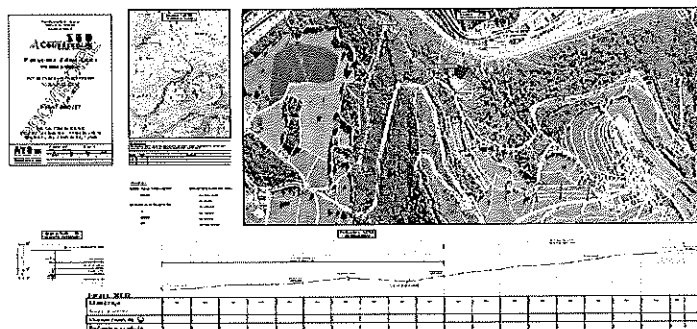
### 5.3 Révision du plan d'aménagement local (PAL) - rapporteur M. Joël Burkhalter

Il est rappelé qu'un crédit d'engagement de CHF 140'000.-- pour la révision du PAL a été voté en assemblée communale du mois de juin 2022. Ce projet, en collaboration avec le bureau Rolf Eschmann SA, est en cours d'élaboration et doit être terminé pour la fin de l'année 2024. Il est précisé que pour notre commune c'est environ un hectare de terres qui doivent être restituées soit à la zone agricole ou à la zone verte.



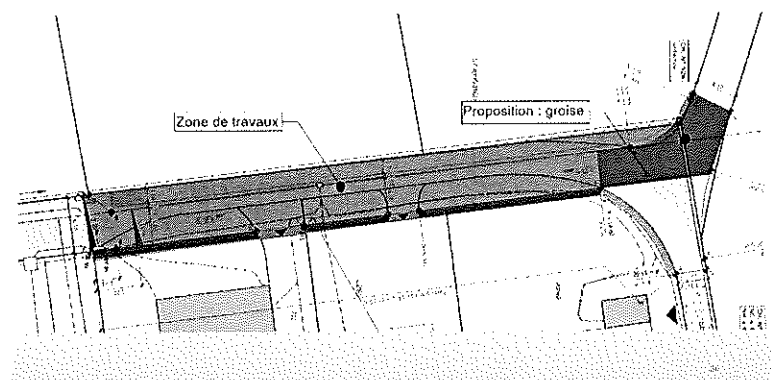
#### 5.4 Interconnexion de Vellerat - rapporteur M. Joël Burkhalter

Suite aux problèmes de qualité de l'eau au village de Vellerat, un crédit d'engagement d'un montant de CHF 520'000.—a été voté par l'assemblée communale en fin d'année dernière pour procéder à l'interconnexion du réseau d'eau de Vellerat à celui de Courrendlin. A ce stade le plan spécial est en procédure de signatures auprès des propriétaires concernés. Le début des travaux est prévu dans les meilleurs délais.



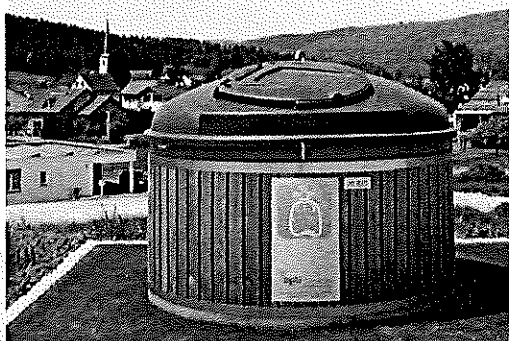
#### 5.5 Assainissement de la Rue Beausite - rapporteur M. Joël Burkhalter

Quelques parcelles posaient problèmes au niveau de l'évacuation des eaux de surface. L'assemblée communale a voté un crédit de CHF 140'000.— en juin 2022 pour effectuer les travaux de réfection de cette rue. Un des copropriétaires de la rue du Stand n'a pas souhaité entrer en négociation avec l'autorité communale et c'est pourquoi seuls des travaux ont été engagés sur l'axe est-ouest. A ce stade les travaux sur l'axe nord-sud n'ont pas pu se faire.



### 5.6 Installation Molok - rapporteur M. Joël Burkhalter

A ce jours 21 containers « Molok » ont déjà été installés dans la commune, y compris celui de Choindez qui manquait. Selon les permis de construire déposés en son temps, un doit encore être implanté. Il est pour l'heure bloqué par une procédure juridique. Selon les données reçues du SEOD, il manque encore deux containers sur Courrendlin pour satisfaire aux besoins de la population.



### 5.7 Complexe scolaire - suivi financier + information sur l'avancement des travaux - rapporteur M. Joël Burkhalter

Les travaux liés à la construction du nouveau bâtiment scolaire arrivent à leurs termes et l'ouverture aux élèves de ce nouvel établissement est prévu à la reprise des vacances d'automne.

Pour l'aspect financier, un tableau récapitulatif est présenté ci-dessous.

Tableau synthétique du contrôle des coûts du bâtiment A et du devis du bâtiment

	Devis ph. 32 20.08.2021	Contrôle des coûts au 09.06.2023 bât. A	Révision du devis au 09.06.2023 bât. B	Total du projet bât. A et B	
CFC	<i>Tous les montants s'entendent TTC</i>				
1	Travaux préparatoires	282 000.-	119 571.-	162 699.-	282 270.-
2	Bâtiment	9 642 810.-	6 807 750.-	3 574 950.-	10 382 700.-
3	Equipement d'exploitation	266 000.-	208 309.-	113 200.-	321 509.-
4	Aménagements extérieurs	805 610.-	523 199.-	545 822.-	1 069 021.-
5	Frais secondaires	414 790.-	239 470.-	158 769.-	398 239.-
6	Réserve	613 790.-	0.-	260 280.-	260 280.-
9	Ameublement et décorat	625 000.-	369 268.-	100 000.-	469 268.-
		<b>12 650 000.-</b>	<b>8 267 567.-</b>	<b>4 915 720.-</b>	<b>13 183 287.-</b>
					104.22%

Dans le contexte géo-politique actuel avec notamment la guerre en Ukraine et l'augmentation des matières premières, la maîtrise des coûts liés à la construction a été un véritable challenge pour la commission dédiée. L'assemblée est informée qu'il peut être toléré une marge de surcoût de 13,3 % selon l'indice qui est propre à la branche de la construction. A ce jour, toutes les offres sont rentrées et la commission est satisfaite d'avoir pu maîtriser les dépenses au maximum avec un surplus constaté de 4.22 % du montant total budgétisé au départ du projet.

Des Journées Portes ouvertes seront organisées durant la première quinzaine d'octobre afin de permettre à la population de pouvoir visiter la réalisation finale.

### Clôture

Arrivant au terme de cette assemblée communale, M. le Maire, remercie M. Villiger pour la bonne tenue de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie à son tour l'assemblée pour le bon accueil qu'elle lui a réservé à l'occasion de cette première présidence et lui souhaite d'ores et déjà un bel été. Il salue chaleureusement chacun et chacune et leur donne rendez-vous pour la prochaine l'assemblée qui aura lieu en fin d'année.

La séance est levée à 20.35

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :  Le Secrétaire : 

M. Villiger M. Mahon

COMMUNE MIXTE  
COURRENDLIN MAHON